

# Règlement des jeux organiser sur le site [www.penduaxeuros.com](http://www.penduaxeuros.com)

## Article 1 : Objet

La société FYGAMES (ci-après dénommée « la Société »), SARL au Capital de DIX SEPT MILLES EUROS (17 000) euros, dont le siège Social est situé :

Avenue Gustave Eiffel Résidences les Centaures Bat K1  
84 700 sorgues, Enregistrer au R.C.S d'Avignon sous le numéro 513 467 886 propose sur son site Internet [www.penduaxeuros.com](http://www.penduaxeuros.com) (ci-après « le Site »).

Une plateforme de jeux (ci-après « les Jeux ») à partir du 12 octobre 2009 et jusqu'au 02 février 2010.

## Article 2 : Définitions

**Solde** : le Solde du participant aux Jeux (ci-après « le Joueur ») est la somme d'argent détenu par le Joueur. Elle est exprimée en euros (€).

Cette somme d'argent est indiquée dans la rubrique « Compte » à la ligne « Mes euros dispos ». Seule cette somme d'argent peut faire l'objet d'une demande de retrait dans les conditions indiquées à l'article 8.2.

**Gains** : les Gains du Joueur correspondent aux gains théoriques exprimés en euros (€) qui sont remportés et annoncés dans les Jeux.

Le total des Gains du Joueur depuis la création de son compte est indiqué dans la rubrique « Compte », à la ligne « Mes Euros Encaissés ».

En aucun cas le montant des Gains designer par le terme « mes euros encaisser » ne peut faire l'objet d'une demande de retrait ces gains correspondant aux gains déjà perçu par le joueur depuis sont inscription sur le site

**Crédits** : les Crédits sont les unités de paiement qui permettent au Joueur de participer aux Jeux. Le nombre de Crédits détenus par le Joueur est indiqué dans la rubrique « Compte » à la ligne « Crédits ».

Les Crédits designer sous le terme de « crédit offerts » :

Représente les crédits offerts au joueur de façon ponctuelle et promotionnelle

Les crédits offert designer par le terme « Cb » (crédits banco) situer sous le terme « crédits offert » sont utilisables uniquement dans le mode dénommer Banco leur durée de validité est de 3 (trois) jours a partir de leur attribution

Les crédits offert designer par le terme « Ct » (crédits tournois) situer sous le terme « crédits offert » sont utilisables uniquement dans le mode dénommer Tournoi leur durée de validité est de 15 (quinze) jours à partir de leur attribution.

Actif : l'Actif du Joueur est égal à l'ensemble des Crédits et du Solde Détenus par le Joueur.

### **Article 3 : Droits d'auteur et propriété intellectuelle**

Le Site et tous les droits qui lui sont rattachés sont la propriété exclusive de la Société.

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur le Site sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Tous les logiciels utilisés sur le Site et ceux auxquels il permet l'accès, ainsi que les textes, commentaires, illustrations ou images reproduits sur le site et sur ceux auxquels il permet l'accès font l'objet d'un droit d'auteur et leur téléchargement et/ou leur décompilation et/ou leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Les textes des questions, des réponses et des commentaires associés font l'objet d'un droit d'auteur et leur téléchargement et/ou leur décompilation et/ou leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

#### **Article 4 : Conditions générales**

La participation aux Jeux implique de la part du Joueur l'acceptation sans aucune réserve du présent règlement et de ses éventuels avenants.

La Société pourra fermer le compte de tout Joueur n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette fermeture de compte pourra se faire à tout moment et sans préavis. Elle ne pourra donner lieu à aucun dédommagement, en particulier le Joueur ne pourra pas récupérer l'Actif qu'il avait accumulé sur son compte.

#### **Article 5 : Conditions de participation**

La participation aux Jeux se fait exclusivement par voie électronique sur le Site. Un seul compte par foyer (même nom, même adresse) est autorisé.

La participation aux Jeux est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France, en Belgique et en Suisse.

Sont exclus de la participation aux Jeux :

- Les mandataires sociaux, associés et employés de la Société ou toute société contrôlée, et des sociétés partenaires, ainsi que les membres de leur famille.
- Les mandataires sociaux, associés et employés de toute société actionnaire de la Société.
- Les mandataires sociaux, associés et employés de la société ayant conçu le Site et de la société hébergeant le site.

Pour participer aux Jeux, le Joueur doit :

- un PC Pentium 4 avec 512 MO de mémoire vive sous windows

avec Internet Explorer 7 ou MOZILLA Firefox 2 et Flash Player

9

- renseigner ses informations personnelles notamment, et sans que cela soit restrictif, ses nom, prénom, sexe, date de naissance, domicile, pays de résidence et numéro de téléphone.

Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou

incomplète du Joueur lors de son inscription sera considérée comme nulle et entraînera la suppression du compte ainsi que la perte de l'Actif éventuellement accumulé sur ce compte.

L'inscription au Site est effectuée pour une durée illimitée, sans préjudice de la faculté pour chacune des parties de résilier unilatéralement, à tout moment, sans préavis ni justification, les présentes relations contractuelles.

## **Article 6 : Compte et parrainage**

### **6.1 : Création du compte**

Toute adresse électronique invalide fournie lors de l'inscription entraînera la fermeture définitive du compte ainsi que la perte de l'Actif accumulé sur le compte. Aucune réclamation ne sera acceptée.

### **6.2 : Responsabilité du joueur**

Le Joueur assume la responsabilité pleine et entière du maintien de la confidentialité de ses pseudo et mot de passe.

Chaque Joueur est juridiquement responsable de l'utilisation de son compte, y compris dans le cas de l'utilisation de son compte par une tierce personne.

La Société ne pourra être tenue responsable en cas d'utilisation frauduleuse du compte.

En aucun cas, le Joueur n'est autorisé à céder son compte ou le droit d'accès de son compte à un tiers.

### **6.3 : Restriction sur la création et l'utilisation des comptes**

Il est strictement interdit de créer plusieurs comptes à partir d'un même ordinateur et/ou d'un même accès Internet.

Il est strictement interdit de se connecter au Site et/ou de participer aux Jeux avec plusieurs comptes à partir d'un même ordinateur et/ou d'une même connexion Internet.

Il est strictement interdit de créer un compte et/ou de participer aux Jeux avec un compte utilisant le même ordinateur et/ou la même connexion Internet que celle d'un autre joueur.

La Société se réserve le droit d'enregistrer et de surveiller l'utilisation des comptes. La Société pourra procéder à la

suppression du compte du Joueur si celui-ci n'a pas respecté les présentes restrictions sur l'utilisation des comptes. Le Joueur perdra alors le bénéfice de l'Actif qu'il avait accumulé sur son compte. Aucune réclamation ne sera acceptée.

#### 6.4 : Suppression en cas d'inactivité

La Société pourra procéder à la suppression du compte du Joueur si celui-ci ne s'est pas connecté au Site depuis plus de 12 (douze) mois. Le Joueur sera averti de cette suppression par email et disposera d'un délai de 15 jours à compter de la date d'envoi de l'email pour retirer son Solde dans les conditions indiquées à l'article 8.2. Passé ce délai, le compte sera définitivement supprimé et le Joueur perdra le bénéfice de l'Actif éventuellement accumulé sur son compte.

#### 6.5 : Suspension du compte pour vérifications

La Société peut à tout moment suspendre le compte du Joueur pour procéder à des vérifications. Le Joueur n'aura plus accès à son compte et ne pourra plus participer aux Jeux durant toute la durée de ces vérifications. Dans le cas où aucune infraction au présent règlement n'est constatée, la Société s'engage à en rétablir le fonctionnement dans un délai de 30 (trente) jours ouvrés à partir de la date de suspension.

#### 6.6 : Fermeture du compte à l'initiative du joueur

Le Joueur peut supprimer son compte à tout moment en se rendant à la rubrique « Compte ».

Le Joueur est averti qu'une fois son compte supprimé, ses informations personnelles sont définitivement effacées de la base de données du Site.

La Société se réserve toutefois le droit, à des fins juridiques, de conserver l'ensemble des données archivées avant la suppression du compte, notamment et sans que cela soit limitatif, ses paramètres de connexion et l'historique de son activité (parties jouées, achats de crédits, demandes de retrait, messages postés dans le chat, ...).

#### 6.7 : Vérification de l'identité et de l'activité du Joueur

La Société se réserve le droit de réclamer, à tout moment, la production de justificatifs concernant l'identité du Joueur, les paiements et les demandes de retrait effectués sur le Site, notamment et sans que cela soit limitatif, une pièce d'identité, un justificatif de domicile, un relevé d'identité bancaire, un extrait de relevé de compte bancaire, une facture téléphonique ou une facture d'accès Internet. Le Joueur devra conserver pendant une durée de un (1) an les justificatifs liés à ses éventuels achats de Crédits et retraits effectués à compter de la date de validation sur le Site. Faute de réponse de la part du Joueur sous quinze (15) jours à une demande de justification, la Société fermera son compte sans aucun dédommagement possible. Le Joueur perdra alors le bénéfice de l'Actif qu'il avait accumulé sur le compte. Aucune réclamation ne sera acceptée.

#### 6.8 : Parrainage

Le Joueur peut inviter des amis à s'inscrire sur le Site en indiquant leurs adresses emails dans un formulaire de parrainage ou en utilisant le lien hypertexte et/ou les bannières mis à sa disposition sur le Site. Lors de l'utilisation du formulaire de parrainage, le Joueur s'engage à indiquer des adresses emails valides appartenant à des personnes physiques de son entourage.

Toute fraude ou tentative de fraude afin de détourner le fonctionnement normal du système de parrainage pourra entraîner la fermeture définitive du compte du Joueur. Le Joueur perdra alors le bénéfice de l'Actif qu'il avait accumulé sur son compte. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Le Joueur qui parraine des amis peut bénéficier des avantages décrits à la rubrique « Parrainage ». La Société se réserve le droit de modifier ces avantages à tout moment et sans préavis.

### **Article 7 : Principe des Jeux**

#### 7.1 Règles des Jeux

Les règles des Jeux sont indiquées directement sur le Site à la rubrique « règlement ».

La Société se réserve le droit de modifier les règles des Jeux à tout moment et sans préavis.

#### 7.2 Coût des parties

Pour participer aux Jeux, le Joueur doit disposer de Crédits. Le nombre exact de Crédits nécessaires pour participer à une partie dépend notamment, et sans que cela soit limitatif, du jeu et du mode choisi. Il est indiqué dans la fenêtre de jeu avant l'entrée dans la partie.

Le coût de la partie est débité du compte du Joueur dès que celui-ci a cliqué sur le bouton lançant le chargement du jeu. Une fois le chargement lancé, le Joueur ne pourra plus récupérer les Crédits engagés pour participer au jeu.

La Société se réserve le droit de modifier les tarifs des parties sous réserve d'en informer le Joueur 7 (sept) jours avant la modification effective.

#### 7.4 Limitation sur la participation

La Société se réserve le droit de limiter le nombre de participations journalières à chacun des Jeux.

La Société se réserve le droit d'interdire l'accès aux Jeux en fonction du nombre de questions déjà jouées par le Joueur. Le nombre maximal de questions pouvant être jouées pour chacun des Jeux est indiqué sur le Site à la rubrique « règlement ». La Société peut modifier ces limites à tout moment et sans préavis.

#### 7.5 Limitation sur les sommes d'argent remportées

La somme d'argent pouvant être ajoutée au Solde du Joueur sur une période donnée est limitée à un montant donné. Ces limites sont indiquées sur le Site à la rubrique « règlement ».

Si le Joueur dépasse ces limites, il n'aura plus accès aux Jeux jusqu'à ce qu'il se trouve à nouveau en dessous des limites. La Société peut modifier ces limites à tout moment et sans préavis.

#### 7.6 Respect du hasard

Certaines fonctionnalités des Jeux font appel au hasard. Ces opérations sont réalisées dans le strict respect du

hasard, à partir de fonctions informatiques courantes et reconnues pour leur efficacité, garantissant une égalité de traitement de tous les participants.

#### 7.7 Validité des questions et des réponses

La formulation des questions et des réponses utilisées dans les Jeux ne peut donner lieu à aucune contestation. Le choix de la bonne réponse est déterminé par la Société et ne peut donner lieu à aucune contestation.

Si la réponse à une question est manifestement fausse, la Société se réserve le droit de prendre toutes les décisions qu'elle juge utiles notamment et sans que cela soit limitatif, l'invalidation de la partie, l'annulation des sommes d'argent remportées, l'annulation de toutes les réponses données lors de la partie, l'annulation des statistiques et le remboursement des éventuels Crédits engagés pour participer.

### **Article 8 : Dotation**

#### 8.1 Nature et montant de la dotation

Le mode dénommer « tournois » a une durée de 15 (quinze) jours reconduite automatiquement ainsi que les dotations Jusqu'au 2 février 2010

Des la fin du tournois en cour au 12 octobre 2009 la dotation du mode tournois sera de :

15 (quinze) euro pour le premier du classement.

10 (dix) Euro pour les second, troisième, quatrième et cinquième du classement.

1,5 (un virgule cinquante centimes) Euro pour les sixièmes, septièmes, huitièmes, neuvièmes, dixièmes, onzièmes, douzièmes, treizièmes, quatorzièmes, quinzièmes premiers du classement.

Les dates de début et de fin de chaque mode tournoi son mentionner sur le site.

Le mode dénommer « banco » a une durée de 15 (quinze) jours reconduite automatiquement ainsi que les dotations jusqu'au 02 février 2010

La dotation du mode banco est de :

35 (trente cinq) euro pour le premier du classement.  
25 (vingt cinq) Euro pour les second, troisième, quatrième et cinquième du classement.  
5 (cinq) Euro pour les sixièmes, septièmes, huitièmes, neuvièmes, dixièmes, onzièmes, douzièmes, treizièmes, quatorzièmes, quinzièmes premiers du classement.

Les dates de début et de fin de chaque mode tournoi son mentionner sur le site.

## 8.2 Retrait du Solde

Pour retirer tout ou partie de son Solde, le Joueur doit :

- se rendre à la rubrique « Banque »,
- sélectionner le montant du retrait parmi une liste de montants proposés
- sélectionner le mode de paiement parmi ceux proposés
- valider sa demande

Le Joueur ne pourra pas procéder au retrait de son Solde si celui-ci n'a pas dépassé le montant minimum indiqué à la rubrique « Banque ».

Le montant du retrait sera déduit du Solde du Joueur après validation de la demande.

Avant de procéder au paiement, la Société prélèvera une commission dont le montant est indiqué au Joueur lors de son inscription et sur le Site à la rubrique « Banque ».

Le paiement sera effectué par la Société en fonction du mode de paiement choisi par le Joueur dans un délai maximal de 90 (quatre-vingt dix) jours ouvrés à partir de la date de demande de retrait.

Le Joueur devra communiquer ses informations personnelles (ses nom, prénom, date de naissance, adresse, code postal, ville, pays, téléphone, email) et/ou ses informations bancaires (relevé d'identité bancaire au nom du Joueur et/ou numéro de carte bancaire au nom du Joueur et/ou identifiant de compte Paypal au nom du Joueur). Aucun paiement ne sera envoyé à l'adresse postale ou effectué sur le compte d'une personne autre que le titulaire du compte tel qu'il a été déclaré lors de l'inscription.

La Société se réserve le droit de réclamer, à tout moment, la production de justificatifs concernant les informations fournies par le Joueur notamment, et sans que cela soit limitatif, une pièce d'identité, un justificatif de domicile, une facture téléphonique, un extrait de relevé de compte bancaire, un relevé d'identité bancaire, une empreinte de carte bancaire.

Faute de réponse de la part du Joueur sous quinze (15) jours à une demande de justification, la Société fermera le compte du Joueur sans aucun dédommagement possible. Toute information incorrecte ou différente de celle fournie à l'inscription entraînera la fermeture définitive du compte ainsi que la perte de l'Actif accumulé sur le compte.

Du seul fait de sa demande de retrait, le Joueur bénéficiaire autorise expressément la Société à publier et diffuser, avec la mention de la somme d'argent retirée, ses noms, prénom, ville, département et pays de résidence, image, voix et écrits, notamment à des fins commerciales ou dans des messages publicitaires ou dans le cadre de manifestations publipromotionnelles, sur tout support et par tout moyen technique, en France et à l'étranger, pendant une durée de deux (2) ans, sans aucune contrepartie ou droit autre que ce lot.

La Société se réserve le droit de modifier les conditions de retrait du Solde sous réserve d'en informer le Joueur par voie électronique 7 (sept) jours avant leur modification effective.

### 8.3 Lots exceptionnels

Pour commander ou se voir attribuer un lot sur le Site, le Joueur devra impérativement fournir ses coordonnées personnelles (nom, prénom, adresse, code postal, ville, pays, numéro de téléphone et adresse électronique). Toute erreur ou omission dans ces coordonnées entraînera l'annulation du lot.

Aucune réclamation ne sera acceptée. Lors de la commande du lot la validation de l'adresse de livraison engage la responsabilité du joueur sur sa la validité de son adresse postale. A tout moment et sans

préavis, la Société peut demander au Joueur de produire des justificatifs concernant son identité et sa domiciliation. Faute de réponse de la part du Joueur sous quinze (15) jours à une demande de justification, la Société fermera le compte sans aucun dédommagement possible.

Les lots commandés ou attribués ne sont pas échangeables contre d'autres lots, ni contre leur prix ou leur contre-valeur.

Ils ne peuvent être attribués à une autre personne que le Joueur bénéficiaire. L'adresse postale déclarée par le Joueur sur son compte ne doit en aucun cas comporter le nom ou le prénom d'une personne autre que le titulaire du compte tel qu'il a été déclaré lors de l'inscription.

Après vérification des conditions d'octroi du lot, le Joueur bénéficiaire est avisé par la Société par voie électronique. Une fois le lot commandé ou attribué, la Société s'engage à émettre un ordre d'expédition du lot à ses fournisseurs dans un délai maximum de quinze (15) jours ouvrés.

Si la Société se trouve, notamment en raison d'une rupture de stock du fournisseur de lots ou du redressement ou liquidation judiciaire de ce dernier, dans l'impossibilité de livrer le lot ou gain remporté par le Joueur, elle se réserve le droit de remplacer le lot prévu par un autre de valeur égale ou supérieure. Le Joueur ne pourra réclamer aucune indemnité à la Société à ce titre.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'inscription du Joueur, la Société n'est pas tenue de faire parvenir un quelconque lot au Joueur bénéficiaire si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées et son adresse électronique lors de l'inscription, s'il a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat des Jeux, s'il ne remplit pas les conditions relatives à l'obtention du lot ou s'il ne s'est pas conformé au présent règlement.

Du seul fait de l'acceptation de son lot, le Joueur bénéficiaire autorise expressément la Société à publier et diffuser, avec la mention de son lot, ses noms, prénom, ville, département et pays de résidence, image, voix et

écrits, notamment à des fins commerciales ou dans des messages publicitaires ou dans le cadre de manifestations publi-promotionnelles, sur tout support et par tout moyen technique, en France et à l'étranger, pendant une durée de deux (2) ans, sans aucune contrepartie ou droit autre que ce lot.

### **Article 9 : Code de conduite**

Le Joueur qui accède au Site s'engage à :

- ne pas choisir un pseudo choquant, outrageant ou contraire aux bonnes moeurs.
- ne pas restreindre ou interdire l'accès au Site à d'autres utilisateurs, notamment en piratant, détournant ou modifiant tout ou partie du Site.
- à ne pas utiliser le Site, son contenu ou les logiciels à des fins illégales.
- à ne pas utiliser le Site à des fins commerciales pour vendre un produit ou un service
- à ne pas faire de publicité notamment via l'insertion de liens hypertextes ou par l'envoi d'emails ou de messages non sollicités aux autres utilisateurs.
- à ne pas diffuser ou propager de rumeurs
- à ne pas transmettre des informations ou du contenu illicite, nuisible, menaçant, constitutif de harcèlement, haineux, raciste, antisémite, xénophobe, homophobe, diffamatoire, attentatoire aux bonnes moeurs, constituant des menaces à des tiers ou autrement répréhensible.
- à ne pas transmettre des informations ou du contenu soumis à une interdiction de diffusion ou à une clause de confidentialité, portant atteinte à la propriété intellectuelle ou autrement répréhensible.
- à ne pas réaliser d'envois massifs de requêtes ou de messages électroniques pouvant nuire au bon fonctionnement du Site ou aux autres utilisateurs
- à ne pas transmettre de logiciel ou contenu contenant des virus, vers, chevaux de Troie, ou tout autre élément de nature à perturber le bon fonctionnement du Site ou à nuire aux autres utilisateurs.

- à ne pas modifier le fonctionnement normal du Site et/ou des Jeux.
- à ne pas modifier, adapter, transformer, céder de licence, vendre, procéder à une rétro-ingénierie, ou décompiler tout ou partie du Site et/ou de son contenu.
- à ne pas copier ou délocaliser tout ou partie du Site sur un autre site Internet sans autorisation préalable
- à ne pas utiliser de robots, de programme de recherche ou tout autre procédé manuel ou automatique dans le but de retrouver, indexer, stocker, enregistrer ou reproduire, la structure ou la présentation du Site ou de son contenu.
- à ne pas récolter ou collecter d'information sur les utilisateurs ou les visiteurs du Site.
- à ne pas porter atteinte à l'image et à la réputation de la Société

Le non-respect de ce Code de conduite entraînera la suppression immédiate et sans préavis du compte du Joueur sans donner lieu à un quelconque dédommagement. La Société se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires en cas de non-respect de ce Code de conduite.

### **Article 10 : Fraude**

Participer aux Jeux implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu de l'esprit des Jeux, des règles et des droits et chances de gain des autres joueurs et d'autres parties.

La participation aux Jeux est strictement individuelle.

Il est interdit de participer aux Jeux de manière collective notamment via l'utilisation d'un logiciel informatique de communication.

Il est interdit de participer aux Jeux avec plusieurs instances du programme ouvertes simultanément par plusieurs joueurs communiquant entre eux par voie orale, par voie électronique ou tout autre support de communication.

Il est interdit de participer aux Jeux de manière automatique, de modifier les résultats ou tout autre élément des Jeux ou d'altérer leur dimension humaine,

notamment par l'emploi de logiciels, d'assistance automatique, de robots, de programmes d'interrogation ou de requêtes ou de toute autre méthode similaire connue ou inconnue à ce jour.

Il est interdit d'accéder à un autre compte que le sien, d'accéder aux systèmes informatiques du Site, d'interférer avec les communications, procédures ou performances du Site, ou d'endommager délibérément le Site.

La Société disqualifiera systématiquement tout Joueur qui détournera l'esprit des Jeux en tentant d'augmenter ses chances de gagner :

- soit en utilisant des moyens techniques ou illégaux connus ou inconnus à ce jour,
- soit en utilisant, en captant ou en détournant à son profit des informations confidentielles, notamment les questions, les réponses et les informations associées utilisées dans les Jeux.

Il est interdit de participer aux Jeux en utilisant une stratégie de jeu déterminée à l'avance et appliquée par plusieurs joueurs visant à augmenter ses chances de gagner proportionnellement au nombre de joueurs impliqués.

La Société se réserve le droit de procéder à des vérifications des méthodes utilisées par le Joueur et déterminer les conséquences qu'elle juge utiles.

La Société se réserve le droit d'exercer des poursuites judiciaires en cas de falsification avérée ou de comportement enfreignant le présent règlement.

### **Article 11 : Conformation à la législation**

Les Jeux proposés sur le Site sont des jeux sans obligation d'achat ne faisant pas intervenir le hasard. En la matière, la Société déclare se conformer à la législation en vigueur en France.

Le Joueur est tenu de vérifier par lui-même qu'il accède au Site à partir d'un État dont la législation autorise la participation aux Jeux organisés par la Société.

## **Article 12 : Remboursement des frais de participation**

Le Joueur peut obtenir le remboursement des coûts de connexion au Site et/ou des coûts occasionnés par l'achat de Crédits en adressant une demande écrite à la Société, dans la limite d'une (1) demande de remboursement par mois.

### **12.1 Remboursement des frais de connexion**

Si le Joueur a participé aux Jeux via un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé, les coûts de connexion engagés pour la participation aux Jeux seront remboursés sur la base de 20 (vingt) minutes par mois, au tarif France Télécom en vigueur « heures creuses ».

Étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément précisé que tout accès aux Jeux s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site de la Société ou de ses partenaires et de participer aux Jeux ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

### **12.2 Remboursement des crédits**

Le Joueur pourra obtenir le remboursement des Crédits achetés pour participer aux Jeux dans la limite de 2 (deux) achats de crédits via SMS SURTAXE ou 2 (deux) achat de crédits via appels téléphoniques surtaxer ou 1 (un) achat de 6 (six) crédits via CB par mois. Le remboursement sera effectué en fonction du mode de paiement choisi par le Joueur pour se procurer les Crédits.

### **12.3 Renseignements obligatoires à fournir**

Pour que sa demande de remboursement soit traitée, le Joueur devra impérativement la faire accompagner de

l'ensemble des informations et des documents cités ci-après :

- ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale complète) ;
- son numéro de téléphone
- la ou les dates de participation aux Jeux
- un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) ou un RIP (Relevé d'Identité Postal) au nom du Joueur

Pour le remboursement des frais de connexion :

- une copie de la première page du contrat d'accès à Internet, indiquant notamment l'identité du Joueur, le nom du fournisseur d'accès et la description précise du forfait

Pour le remboursement des Crédits :

- l'heure et la date de l'appel téléphonique, de l'envoi du SMS ou de la transaction ayant permis d'obtenir des Crédits
- en cas d'obtention de Crédits par SMS ou par téléphone : une copie du contrat d'abonnement de l'opérateur de télécommunication et copie de la facture montrant la véracité du débit du montant de l'envoi du SMS ou du montant de l'appel.
- en cas d'obtention de Crédits par transaction (carte bancaire, facture FAI...) : une copie de la preuve de la transaction transmise au joueur au moment où cette transaction a été réalisée et une copie du relevé de compte montrant la véracité du prélèvement et de son montant .

#### 12.4 Modalités de remboursement

Toute demande de remboursement devra être effectuée par écrit et par voie postale exclusivement, au plus tard trente (30) jours calendaires après la date de participation aux Jeux (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse postale suivante :

FYGAME SARL  
Service Remboursement  
Avenue Gustave Eiffel  
Bat K1 les Centaures  
84700 sorgues

En tout état de cause, le remboursement des frais de participation sera effectué dans la limite d'une (1) demande par mois.

Toute demande de remboursement ne correspondant pas à une participation effective, n'incluant pas l'ensemble des éléments nécessaires à son traitement et listées au présent règlement, transmise au delà de la date mentionnée ci-dessus (cachet de la poste faisant foi), incomplète, illisible, inexploitable, erronée, ne faisant pas apparaître de manière distincte les communications dont le remboursement est demandé ou ne respectant pas les conditions de forme ci-dessus, sera automatiquement rejetée et ne recevra pas de réponse.

La demande de remboursement est traitée dans un délai maximum de 3 (trois) mois par virement bancaire, sous réserve de la réception de l'ensemble des informations demandées aux fins de traitement.

Les frais postaux engagés pour la demande de remboursement des frais de participation ou la demande de consultation des modalités de remboursement seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande écrite figurant dans la demande de remboursement.

### **Article 13 : Modalités d'achat des Crédits**

Les Jeux nécessitent des Crédits pour participer. L'accès aux Jeux étant possible dès l'achat de Crédits par l'internaute, celui-ci est informé, conformément aux dispositions de l'article L121-20-2 du code de la consommation, de ce qu'il ne pourra exercer de droit de rétractation.

Le Joueur peut se procurer des Crédits en se rendant à la rubrique « Banque » du Site ou directement dans l'interface de jeu. Le prix d'achat des Crédits est indiqué sur le Site et dépend du moyen de paiement utilisé, du nombre de Crédits commandés et du pays de résidence du Joueur. La Société se réserve le droit de modifier ces tarifs à tout moment et sans préavis.

La Société se réserve le droit de réclamer, à tout moment, la production de justificatifs concernant l'identité, la domiciliation, et l'acquisition de Crédits, notamment une pièce d'identité, un justificatif de domicile ainsi qu'un justificatif d'achat en fonction des moyens de paiement utilisés tel qu'une facture téléphonique, une facture d'accès Internet ou un extrait de relevé de compte bancaire accompagné d'un relevé d'identité bancaire. Le Joueur devra conserver pendant une durée de deux (2) ans les justificatifs liés à ses éventuels achats de Crédits à compter de la date de validation sur le site. Faute de réponse de la part du Joueur sous quinze (15) jours à une demande de justification, la Société fermera le compte du Joueur sans aucun dédommagement possible.

#### **Article 14 : Droit sur les informations nominatives – Loi informatique et libertés**

La Société avise le Joueur que les données le concernant enregistrées sur le Site sont nécessaires à la prise en compte de sa participation aux Jeux et au versement des sommes d'argent remportées.

Si le Joueur a accepté de recevoir des offres partenaires, la Société pourra communiquer les informations concernant le Joueur à ses partenaires commerciaux qui sont susceptibles de lui envoyer directement des propositions commerciales. Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, le Joueur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives le concernant, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse de la Société:

FYGAME SARL  
Service Information  
Avenue Gustave Eiffel  
Bat K1 les Centaures  
84700 sorgues

#### **Article 15 : Responsabilité de la Société**

15.1 : Dommages

La Société ne pourrait être tenu responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation du Joueur aux Jeux et/ou de l'utilisation des services et/ou logiciels proposés sur le Site.

#### 15.2 : Cas de force majeure

La Société ne saurait être tenu pour responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre événement considéré par elle comme rendant impossible l'exécution des Jeux et/ou le fonctionnement des logiciels et/ou des services proposés sur le Site dans les conditions initialement prévues), les Jeux et/ou les services proposés sur le Site étaient partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

#### 15.3 : Problèmes de nature informatique

La Société ne peut être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement des Jeux et/ou des logiciels et/ou des services proposés sur le Site pour un navigateur ou un système d'exploitation donné.

La Société ne garantit pas que les Jeux et/ou les logiciels et/ou les services proposés sur le Site fonctionnent sans interruption ou qu'ils ne contiennent pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés. En cas de dysfonctionnement technique des Jeux et/ou des logiciels et/ou des services proposés sur le Site, la Société se réserve le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler la ou les parties au cours desquelles le dysfonctionnement a eu lieu. La somme d'argent éventuellement remportée par le Joueur au cours de cette partie sera annulée et les Crédits engagés seront recredités. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

La Société ne saurait non plus voir sa responsabilité engagée au titre d'éventuels dysfonctionnements du réseau Internet entraînant des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'intégrité ou la gestion des Jeux ou services proposés sur le Site.

La Société ne pourra être tenue responsable si les données relatives à l'inscription d'un Joueur ne lui parvenaient pas ou lui arrivaient illisibles ou impossible à traiter et ce, quelle qu'en soit la raison.

La Société ne pourra être tenue pour responsable du fait de l'impossibilité géographique ou technique à se connecter au Site.

La Société ne saurait être tenue responsable si un incident de nature informatique, notamment une perte de connexion Internet ou la fermeture intempestive de la fenêtre de jeu, ou un incident de toute autre nature se produisait pendant une partie et si en conséquence le Joueur perdait les Crédits engagés, ne pouvait poursuivre la partie ou si une somme d'argent remportée n'étaient pas créditée.

La Société ne saurait être tenue responsable si un incident de nature informatique ou de toute autre nature se produisait au moment du paiement et si en conséquence le compte du Joueur n'était pas crédité correctement. En cas de dysfonctionnement du système de paiement, la Société se réserve le droit d'invalider les transactions et de supprimer les Crédits ajoutés à l'Actif du Joueur.

#### 15.4 : Mises à jour du site et des jeux

Toute évolution ou mise à jour des Jeux et/ou des services proposés sur le Site pourra entraîner une mise à jour et/ou une indisponibilité temporaire des Jeux et/ou du Site, laquelle ne saurait en aucune manière engager la responsabilité de la Société.

De même, la Société se réserve la faculté d'interrompre ou de suspendre les Jeux et/ou les services proposés sur le Site, à tout moment et sans préavis, sans avoir à en justifier. La responsabilité de la Société ne pourra être engagée d'aucune manière de ce fait et le Joueur ne pourra prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

#### 15.5 : Liens hypertextes et sites partenaires

La Société précise que l'usage de liens hypertextes peut conduire le Joueur vers d'autres sites web, indépendants de la Société. Dans ce cas, la Société ne saurait assumer la

responsabilité des activités des sites tiers.

Sauf accord préalable, aucun participant n'est autorisé à créer un lien hypertexte entre le Site et un autre site web, sauf à engager sa responsabilité.

La Société peut être conduite à proposer au Joueur l'accès à des sites tiers ou la participation à des programmes de fidélisation, commercialisation ou toutes autres activités se déroulant sur un site web ou un programme tiers. Dans ce cas, la Société ne saurait assumer la responsabilité des activités de ces tiers et engage ses visiteurs à prendre connaissance des conditions de la participation proposée. En particulier, les sites tiers visités par le Joueur ou les publicités figurant sur le site sont susceptibles de contenir des « cookies ». Ceux-ci sont gérés par des tiers indépendants de la Société sous leur seule responsabilité, étant précisé que la Société n'a aucun accès aux données qui pourraient être obtenues au moyen de ces « cookies ».

#### **Article 16 : Décisions de la Société**

La Société se réserve le droit d'utiliser tout recours et notamment de poursuivre en justice tout joueur ayant triché, fraudé ou truqué les Jeux ou ayant tenté de le faire. La Société se réserve le droit d'utiliser tout recours et notamment de poursuivre en justice tout joueur n'ayant pas respecté le Code de conduite du Site (cf article 9). La Société se réserve le droit de supprimer le compte de tout joueur perturbant le déroulement des Jeux ou ne respectant pas le présent règlement.

#### **Article 17 : Modification de la durée du jeu**

La Société se réserve le droit, notamment en cas de raison impérieuse, d'écourter, de prolonger ou d'annuler les Jeux en partie ou dans leur ensemble si les circonstances l'exigeaient.

Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Ces changements pourront faire toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés, notamment via les services en ligne de la Société et de ses

partenaires. La Société se réserve la possibilité de suspendre momentanément la possibilité de participer aux Jeux si elle, ou son éventuel prestataire d'hébergement ne peut plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement des Jeux.

La Société pourra toujours en cas de force majeure, de cas fortuit, ou de circonstance exceptionnelle (incendie, inondation, catastrophe naturelle, intrusion malveillante dans le système informatique, grève, remise en cause de l'équilibre financier et/ou technique des Jeux etc.) même émanant de leur propre responsabilité (sous réserve en ce cas de leur bonne foi), cesser tout ou partie des Jeux. Les présents Jeux seront annulés en cas de force majeure, sans que le Joueur ne soit en droit de réclamer un quelconque dédommagement à ce titre.

#### **Article 18 : Modification du règlement**

La Société se réserve la possibilité de modifier le présent règlement en cas de besoin, à prendre toute les décisions qu'elle pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Toute modification, substantielle ou non, au présent règlement peut éventuellement être apportée pendant la durée d'organisation du jeu. Elle sera portée à la connaissance du Joueur par voie électronique. Le Joueur devra s'y soumettre en tant qu'annexes aux présentes. Si le Joueur refuse cette modification, il devra le signifier à la Société qui fermera alors définitivement le compte du Joueur.

Le Joueur perdra le bénéfice de l'Actif qu'il avait accumulé sur son compte sans aucun dédommagement possible. Sans signification de son refus sous quinze jours (15), le Joueur sera réputé avoir accepté la modification apportée au règlement.

#### **Article 19 : Convention de preuve**

De convention expresse entre le Joueur et la Société, les

systemes et fichiers informatiques de la Société feront seuls foi.

Les registres informatisés, conservés dans les systemes informatiques de la Société, dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre la Société et le Joueur.

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, la Société pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la Société, notamment dans ses systemes informatiques.

Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Société dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Les opérations de toute nature réalisées à l'aide du pseudo et du mot de passe attribués au Joueur à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfragable, avoir été réalisées sous la responsabilité du Joueur.

### **Article 20 : Loi applicable et interprétation**

La Société, le Site et le présent règlement sont régis par le droit français.

Le cas échéant, sauf dispositions d'ordre public contraires, tout litige sera soumis au Tribunal de Commerce. Les réclamations ou litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution de ce règlement devront être soumis, par lettre recommandée avec avis de réception, au siège social de la Société.

**Article 21 : Dépôt et consultation du règlement**

Le présent règlement est daté du 12 octobre 2009 .

Il est déposé à la SCP MOLHO-MASSART-MISRAHI-  
RIBOULETBRUN

huissiers de Justice associés demeurant 31 rue Grenette  
- BP 2073 - 69226 LYON Cedex 02 - Rhône .

L'ensemble des dispositions du présent règlement peut être  
consulté gratuitement dans la rubrique « Règlement » du  
Site.

Un exemplaire du règlement peut être envoyé sur simple  
demande envoyée au siège social de la Société. Les frais  
d'affranchissement nécessaires à la demande d'un  
exemplaire du règlement seront remboursés, sur demande,  
sur la base du tarif postal lent en vigueur.